



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 17 février 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2026-02-17_4291
Instauration du droit de préemption simple et
renforcé sur le territoire de l'Etablissement Public
Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre - Correction
d'une erreur matérielle dans la délibération
n° 2025-12-16_4195 du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Lepretre, sur convocation individuelle en date du 11 février 2026. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	M. GARZON	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent ⁽¹⁾	M. LEGRAND ⁽²⁾	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOG Anissa	Représentée	M. CONAN	P
Orly	M. BAGÉ Jinny	Représenté	Mme BOIVIN	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	Mme CAPELO	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Cheilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	M. MOUALHI	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Choisy-le-Roi	M.CHASSAY Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Présent		P
Cheilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	Mme CHAVANON	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme DEFRANCE Julie	Absente		-
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Représenté	M. LIPIETZ	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Absente		-
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Représenté	M. BEUCHER	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		-
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	Mme KIROUANE	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme FREIH-BENGABOU Kheira	Absente		-
Villejuif	M. GARZON Pierre	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. MAITRE	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Absente		-
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M.GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. HASSOUNA Malick	Absent		-
Villeneuve-Saint-Georges	Mme HILLION Anne-Valérie	Représentée	Mme GAULIER	P
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Absent		-
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Absent		-

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Gentilly	Mme JAY Marie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Absente		-
Villeneuve-Saint-Georges	M. KANTE Mamadou	Représenté	M. DARMON	P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		-
Villejuif	M. LAFON Gilles	Représenté	M. MRAIDI	P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Absente		-
Morangis	M. LEGRAND Jean-Jacques	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	Mme DAUMIN	P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	Mme SOURD	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. SEGURA	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	Mme LINEK	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. GRILLON	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	Mme LEYDIER	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme EBODE ONDOBO	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme NGUYEN Caroline	Représentée	M. BOUNEGTA	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme NIASME Kristell	Représentée	M. CHASSAY	P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	Mme EUGENE	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	M. TEILLET	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	Mme LEFEBVRE C	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	Mme TORDJMAN	P
Cachan	M. PETIOT David	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. BOUYSSOU	P
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Absent		-
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. VIELHESCAZE	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. VILAIN	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
Orly	Mme SOUID Imène	Représentée	M. LEPRETRE	P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présent		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	Mme CHEVALIER	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme JAY	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	Mme SPANO	P

(1) Jusqu'à la délibération 4252

(2)A partir de la délibération 4253

Secrétaire de Séance : Madame JAY Marie

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire 2 sièges vacants Ivry-sur-Seine			100
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
4249 à 4252	53	33	86
4253 à 4292	52	34	86



Exposé des motifs

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a délibéré en date du 16 décembre 2025 afin d'instaurer un droit de préemption urbain simple sur l'ensemble des zones urbaines (U) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en vigueur, ainsi qu'un droit de préemption urbain renforcé sur une partie des zones urbaines (U) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en vigueur, telle que délimitée sur les plans annexés à la délibération n° 2025-12-16_4195 du 16 décembre 2025.

En raison d'une erreur matérielle présente dans les annexes de la délibération susmentionnée, notamment dans les cartes intitulées « Instauration du DPU sur le territoire de l'EPT » et « Viry-Châtillon : instauration du DPU simple et du DPU renforcé », la présente délibération a pour objet de remplacer ces cartes par les cartes exemptées d'erreurs matérielles telles qu'annexées à la présente délibération, sans modification des autres dispositions de la délibération n° 2025-12-16_4195 du 16 décembre 2025.

Au regard de ces éléments, le Conseil territorial est invité à délibérer pour remplacer les cartes intitulées « Instauration du DPU sur le territoire de l'EPT » et « Viry-Châtillon : instauration du DPU simple et du DPU renforcé », annexées à la délibération n° 2025-12-16_4195 du 16 décembre 2025, par les cartes annexées à la présente délibération.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et L.300-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2025-12-16_4191 du 16 décembre 2025 approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération n°2025-12-16_4195 du 16 décembre 2025 instaurant un droit de préemption simple et renforcé sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre ;

Considérant les erreurs matérielles présentes dans les annexes de la délibération n° 2025-12-16_4195 du 16 décembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission permanente Garantir la ville et la qualité de vie pour tous ;

Entendu le rapport de Monsieur Camille Vielhescaze et sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Remplace les cartes intitulées "Instauration du DPU sur le territoire de l'EPT" et "Viry-Châtillon : instauration du DPU simple et du DPU renforcé", annexées à la délibération n° 2025-12-16_4195 du 16 décembre 2025, par les cartes annexées à la présente délibération
2. Précise que les autres termes de la délibération n° 2025-12-16_4195 du 16 décembre 2025 sont inchangés.
3. Précise les mesures de publicité de la présente délibération telles que définies aux articles R.211-2 à R.211-4 du Code de l'Urbanisme :
 - affichage pendant un mois dans les communes membres ;
 - affichage au siège de l'EPT ;
 - publication sur le site internet de l'EPT : <https://www.grandorlyseinebievre.fr/>
 - mention de cette délibération est insérée dans deux journaux diffusés dans les départements.

4. Précise que les périmètres d'application du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé seront annexés au dossier de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, conformément à l'article R151-52 du Code de l'Urbanisme.
5. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à :
- Aux Maires des 24 communes de l'EPT ;
 - Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
 - Madame la Préfète de l'Essonne ;
 - Monsieur le directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne ;
 - Monsieur le directeur départemental des finances publiques de l'Essonne ;
 - Monsieur le Président de la chambre départementale des notaires du Val-de-Marne ;
 - Monsieur le Président de la chambre départementale des notaires de l'Essonne ;
 - Madame la Directrice de l'Unité Départementale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports ;
 - Madame la Directrice de l'Unité Départementale du Val-de-Marne de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne ;
 - Aux barreaux constitués près les tribunaux judiciaires dans le ressort desquels est située Vitry-sur-Seine ;
 - Aux greffes de ces mêmes tribunaux ;
 - A la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris.
6. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil Territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
7. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 86

A Vitry-sur-Seine, le 20 février 2026
Le Président
Michel LEPRETRE